



EDITORIAL

Le syndicat: un mal nécessaire ...

... un empêchement de tourner en rond ou, plus que jamais, une nécessité? Cette question mérite d'être posée et ne saurait se satisfaire d'une réponse réduisant le syndicalisme au versement tous les mois d'une cotisation de membre ou fustigeant la pléthore de syndicats luxembourgeois et partant la difficulté de choisir qui en résulte. Cette «neutralité», cette prise de distance, est une alternative par trop simpliste. Or, cette commodité est aujourd'hui en contradiction flagrante avec la réalité de la vie et celle du marché de l'emploi. Car seul le regroupement des intérêts des travailleurs est susceptible de contrebalancer les décisions prises par les pouvoirs politique et économique.

En cette période de mondialisation, où l'économie – avant toute autre considération – prend le pas sur la finance, les travailleurs doivent s'organiser, via leur syndicat, et faire contrepoids. Choisir l'OGB♦L, c'est – dans un tel contexte – faire le bon choix.

L'OGB♦L ne demande jamais l'impossible, uniquement ce qui est juste.

Syndicalisme rime, pour nous, avec progrès social, justice sociale et protection dans toutes les situations de la vie. Pour cela, nous sommes présents et actifs dans les entreprises, dans la politique, au niveau national et européen. Nous dérangeons beaucoup de monde, mais d'aucuns savent également apprécier notre action constructrice, car nous représentons efficacement les intérêts de nos membres et de leurs familles. Tout en étant parfaitement conscients des limites de notre action.

Avec ses 52.000 membres, l'OGB♦L est le plus important et le plus puissant des syndicats luxembourgeois. Chaque nouvelle affiliation vient accroître notre influence et agit positivement sur le rapport de force entre les acteurs économiques et politiques. N'est-ce pas là une bonne raison de nous rejoindre?

John Castegnaro

ACTUALITÉS

Il n'y a pas de crise économique au Luxembourg!

La révision vers le bas des chiffres du Statec, qui a ramené, comme on le sait, son indication sur le taux de croissance de l'économie luxembourgeoise pour l'année 2001 de 3,5 à 1%, a occasionné beaucoup de remous au Luxembourg.

Et pourtant il n'y a pas de raison pour semer la panique ou pour appeler la crise. Pour être clair: il n'y a pas de crise économique au Luxembourg et donc pas de raison pour mettre en cause l'acquis social. Tout comme il ne peut être question pour nous de nous plier à de quelconques rêvasseries sur la modération salariale.

La situation actuelle confirme pourtant la nécessité d'une large diversification du secteur financier ainsi que de l'ensem-

ble de notre économie, telles que revendiquées depuis des années par l'OGB♦L.

Les responsables politiques de notre pays doivent utiliser de façon ciblée mais la plus exhaustive possible la marge de manœuvre – déjà réduite par le fait de contraintes européennes – en faveur de l'implantation de nouvelles entreprises industrielles au Luxembourg.

A côté du secteur tertiaire, le Luxembourg a plus que jamais besoin d'un large secteur industriel très diversifié.

Par ces périodes difficiles, la politique est plus que jamais sollicitée. L'OGB♦L est prêt à collaborer pour trouver des solutions. Mais il n'y a vraiment aucune raison de discuter d'une quelconque crise!

SOMMAIRE

LE SYNDICAT:
UN MAL
NÉCESSAIRE ... PAGE 1

IL N'Y A PAS DE
CRISE ÉCONOMIQUE
AU LUXEMBOURG! PAGE 1

ENSEMBLE, NOUS SOMMES
FORTS DANS LES
ENTREPRISES PAGE 2

PLUS DE DÉMOCRATIE
DANS LES
ENTREPRISES! PAGE 3

OÙ NOUS TROUVER?

OGB♦L

60, bd J.F. Kennedy
L-4170 Esch-sur-Alzette

Tél.: 54 05 45-1

Fax: 54 16 20

BUREAUX RÉGIONAUX

❖ Luxembourg L-1490

19, rue d'Epernay

Tél.: 49 60 05-1

Fax: 48 69 49

e-mail:

regionale.luxembourg@ogb-l.lu

❖ Differdange L-4620

4, rue Emile Mark

Tél.: 58 82 86

Fax: 58 34 56

e-mail:

regionale.differdange@ogb-l.lu

❖ Dudelange L-3441

31, avenue G.-D. Charlotte

Tél.: 51 50 05-1

Fax: 51 50 05-29

e-mail:

regionale.dudelange@ogb-l.lu

❖ Ettelbruck L-9052

6, rue Prince Jean

Tél.: 81 90 01

Fax: 81 97 13

e-mail:

regionale.ettelbruck@ogb-l.lu

❖ Rodange L-4818

72, avenue Dr. Gaasch

Tél.: 50 73 86

Fax: 50 44 81

e-mail:

euresrr@pt.lu

INTERNET

❖ <http://www.ogb-l.lu>

E-MAIL

❖ ogb-l@ogb-l.lu

Qui sommes-nous?

L' OGB♦L et ses délégués:

Ensemble, nous sommes forts dans les entreprises

L' OGB♦L est – avec plus de 52.000 membres et 2.000 délégués du personnel – de loin le plus grand syndicat au Luxembourg!

En outre, l' OGB♦L nomme les présidents de la Chambre de travail et de la Chambre des employés privés et donne le ton dans les organes directeurs des Caisses de maladie et de pension pour ouvriers et employés.

Par ailleurs, notre syndicat est représenté dans toutes les instances nationales (Tripartite, Conseil économique et social, Comité de conjoncture, etc...), dont les avis et les décisions touchent aux intérêts des salarié(e)s de ce pays.

Les conventions collectives, qui régissent les salaires et traitements ainsi que les conditions de travail dans les entreprises, constituent toutefois la base de notre travail syndical.

Actuellement, les 16 syndicats professionnels de l' OGB♦L représentent et défendent les intérêts de plus de 100.000 salariés dans le cadre de 232 conventions collectives. Notre syndicat est le principal interlocuteur lors des négociations de deux tiers des 250 conventions collectives que compte au total le Luxembourg.

Toutefois, il faut également préciser ici que, à ce jour, seule la moitié environ de tous les salariés du Luxembourg bénéficie des avantages d'une convention collective. Dans certains secteurs où la représentation syndicale est faible, le patronat s'est toujours opposé à la conclusion de toute convention collective.

Les conséquences pour les salariés sont indéniables. Car ce n'est pas un hasard si, dans ces secteurs précisément, les conditions de travail sont bien souvent très difficiles et que les salaires sont injustement bas.

La convention collective est donc une nécessité. Mais comment en bénéficier?

L'expérience a montré que rien ne coule de source dans le monde du travail. Si nous ne

prenons pas nous-mêmes les choses en main, alors d'autres décident sans nous consulter.

Pour arriver à conclure une première convention collective ou pour négocier des améliorations, il faut un syndicat fort. Le syndicat est présent dans les

afin de veiller au respect de la convention collective et des dispositions légales régissant le travail.

Salaires, traitements et conditions de travail sont ici en première ligne. L' OGB♦L et ses délégués ont également un autre



entreprises au travers de ses membres, militants et de ses délégués et peut influencer, par le biais de la convention collective, sur la fixation des salaires et traitements ainsi que sur les conditions de travail.

Car négocier et faire adopter une convention est une chose, veiller au respect des dispositions de la convention en est une autre.

Ces deux missions incombent à l' OGB♦L et à ses délégués du personnel, à pied d'œuvre chaque jour dans les entreprises

engagement à respecter: l'amélioration de la qualité du travail et l'humanisation des conditions de travail.

Cela concerne entre autres la sécurité et la santé sur le lieu de travail, l'organisation du temps de travail, la protection contre les licenciements abusifs, l'égalité entre hommes et femmes, la formation professionnelle et syndicale continue, la protection de l'emploi, pour ne citer que quelques aspects.

Une évidence s'impose ici: les délégués du personnel ne peu-

vent mener une action efficace dans l'entreprise que s'ils sont soutenus par un syndicat puissant.

En d'autres termes: la représentation syndicale dans les entreprises est un élément essentiel. La force et le poids d'un syndicat sont en effet fonction du nombre de ses affiliés.

Plus un syndicat compte de membres, plus il est alors en mesure de soutenir efficacement les délégations du personnel.

Mais la démocratie dans les entreprises est, en fin de compte, aussi une question de cogestion et de droits des délégués du personnel.

Afin que les représentants du personnel puissent remplir leur mission dans de meilleures conditions et bénéficier d'une meilleure protection, l' OGB♦L a remis des propositions visant à améliorer les lois sur les conventions collectives, les délégations du personnel et les comités mixtes.

Pour que les choses bougent dans ce domaine important avant les élections sociales du 12 novembre 2003, nous avons lancé une campagne de mobilisation, dont la manifestation du 16 octobre devant le Parlement, a été un des temps forts.

D'autres actions vont suivre.

Plus de démocratie dans les entreprises!

Lors de sa réunion du 9 septembre, le comité national de l'OGB♦L a donné le signal de départ de la rentrée sociale en lançant une nouvelle campagne de mobilisation, dont les objectifs portent sur les revendications suivantes:

- la défense de l'assurance maladie;
- l'augmentation du salaire minimum légal au 1^{er} janvier 2003;
- l'introduction légale de la sixième semaine de congés payés pour tous les travailleurs;
- l'adaptation des dispositions légales relatives à la flexibilisation du temps de travail (périodes de référence et heures supplémentaires) et définition d'une loi-cadre sur la réduction du temps de travail.

Par cette action, l'OGB♦L entend poursuivre la campagne décidée par les délégués au congrès, en décembre 1999, pour une redistribution plus juste, la protection de l'emploi, l'amélioration des conditions de vie et de travail ainsi que plus de démocratie sur le lieu de travail.

Dans certains domaines, notre offensive a abouti à des avancées considérables:

- augmentation des allocations familiales;

- amélioration des prestations des caisses de maladie;
- hausse des pensions et consolidation de notre système de pension;
- en outre, grâce à sa politique tarifaire offensive, l'OGB♦L a également engrangé de bons résultats dans de nombreux secteurs et entreprises.

Pas de progrès social sans forte représentation du personnel!

Les délégués du personnel dans les entreprises sont le bras prolongé des travailleurs. Une forte présence syndicale dans les entreprises est le seul moyen de garantir la prise en compte des intérêts des travailleurs, la défense et l'amélioration des conditions de travail et des salaires.

Pour accomplir efficacement leur mission, les délégués du personnel doivent pouvoir exploiter tous leurs droits et disposer de marges de manœuvre adaptées aux situations économiques actuelles. De plus, les délégations du personnel doivent bénéficier d'une protection efficace.

En décembre 1999 déjà, l'OGB♦L avait avancé des propositions concrètes, en vue de réformer les législations sur les conventions collectives, les

délégations du personnel et les comités mixtes d'entreprise. Ces propositions avaient également été transmises au ministre de l'Emploi et du Travail et à la Chambre des députés.

A ce jour, toutefois, rien de concret n'a été entrepris dans ce domaine prioritaire. Et pourtant, les élections sociales vont avoir lieu en novembre de l'année prochaine, et les élections législatives en juin 2004.

Autant dire que le temps presse. Afin d'éviter que ces réformes essentielles, qui doivent contribuer à une démocratisation dans les entreprises et au renforcement des droits des travailleurs, ne soient reportées aux calendes grecques, l'OGB♦L a manifesté le 16 octobre devant la Chambre des députés, pour rappeler leur responsabilité au gouvernement et au Parlement et pour souligner notre impatience. Le fait que le Ministre du Travail ait promis en public d'expédier la réforme de la loi sur les conventions collectives avant la fin de cette législature tout en contredisant le président de la fraction parlementaire du PCS, est un premier succès de notre campagne. Et pourtant nous allons maintenir la pression pour donner enfin un cadre approprié à la démocratie dans les entreprises.

Salaire social minimum mensuel (SSM)

depuis le 1^{er} juin 2002 (Indice 605,61)

à partir de 18 ans accomplis non qualifié

Taux	100%
Salaire horaire	7,6443 €
Salaire mensuel	1 322,47 €

de 17 à 18 ans

Taux	80%
Salaire horaire	6,1155 €
Salaire mensuel	1 057,98 €

de 15 à 17 ans

Taux	75%
Salaire horaire	5,7333 €
Salaire mensuel	991,85 €

à partir de 18 ans accomplis qualifié

Taux	120%
Salaire mensuel	1 586,96 €



LES JOURNÉES RÉGIONALES DE L'OGB♦L

Régionale Rodange/Attert

Vendredi, le 18 oct. 2002 à 18h30 à Koerich

Orateur : Romain Binsfeld

Régionale Differdange

lundi, le 21 oct. 2002 à 19h00 à Linger

au Centre Sociétaire

Orateur : John Castegnaro

Régionale Nord

Jeudi, le 24 oct. 2002 à 19h00 à Vianden, Salle Beesling

Orateur : Jean-Claude Reding

Régionale Dudelange/Est

Samedi, le 9 nov. 2002 à 16h00 à Grevenmacher

au Hall Polyvalent

Orateur : René Pizzaferrri

Régionale Esch/Rumelange

Jeudi, le 14 nov. 2002 à 18h00 à Esch/Alzette

Maison du Peuple

Orateur : John Castegnaro

IMPRESSUM

Direct est une publication périodique de l'OGB♦L

60, bd J.F. Kennedy

L-4170 Esch-sur-Alzette

Tirage: 68.000 exemplaires

Editeur responsable:

John Castegnaro, Président

Impression: Polyprint s.a., Esch-sur-Alzette



COMMENT DEVENIR MEMBRE DE L'OGB♦L ?

Veuillez-vous adresser au délégué du personnel OGB♦L, à un des bureaux OGB♦L (voir les adresses page 1), envoyer un e-mail à ogb-l@ogb-l.lu ou envoyer le bulletin ci-dessous à **OGB♦L - Service Informatique - B.P. 149 - L-4002 Esch-sur-Alzette.**

Le/la soussigné(e)

Nom: _____ Prénom: _____

Entreprise: _____

Adresse privée: _____

désire devenir membre de l'OGB♦L.

Signature